

L'AGENCE, SES MEMBRES ET LES INSTITUTIONS EN RELATIONS AVEC ELLE

Près de huit ans se sont écoulés depuis que le projet de Statut de l'AIEA a été soumis à la Conférence, réunissant 81 pays, qui s'est tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies en 1956. Depuis lors, le nombre des Membres de l'Agence n'a cessé d'augmenter et l'Agence a établi des relations avec un grand nombre d'organisations très diverses, ce qui témoigne de la variété des domaines dans lesquels l'énergie atomique a pris une place considérable.

A l'issue de la Conférence d'octobre 1956, les représentants de 70 Etats ont signé le Statut et dix autres ont suivi cet exemple dans les 90 jours suivants. Mais le Statut devait être ratifié; à la fin de 1957, 59 Etats avaient fait le nécessaire et étaient devenus Membres. D'autres sont venus se joindre à eux d'année en année, l'Irak devenant le soixante-dixième Membre en mars 1959 et l'Uruguay le quarantevingtième en janvier 1963; plusieurs Etats n'ont pas encore ratifié le Statut. Avec la création de nouveaux Etats indépendants, l'Agence reçoit constamment des demandes d'admission; en 1963, la Conférence générale a approuvé les demandes d'admission présentées par l'Algérie, le Cameroun, la Côte-d'Ivoire, le Gabon et le Nigeria. A l'issue des formalités prescrites (déjà accomplies par l'Algérie, la Côte-d'Ivoire et le Gabon), le nombre des Membres de l'Agence atteindra 88.

L'Agence a rapidement établi des relations avec d'autres institutions de la famille des Nations Unies. Le premier accord à cet effet a été conclu avec l'Organisation des Nations Unies elle-même, sous l'égide de laquelle l'Agence a été créée. Etant donné l'importance particulière de l'énergie atomique et la possibilité de détourner son utilisation à des fins non pacifiques, l'AIEA - contrairement aux institutions spécialisées des Nations Unies - est directement reliée, aux termes de son Statut, à l'Assemblée générale des Nations Unies et peut également adresser des rapports au Conseil de sécurité en tant qu'organe principalement responsable du maintien de la paix et de la sécurité dans le monde. A d'autres égards, l'AIEA est comparable aux institutions spécialisées; comme elles, elle présente au Conseil économique et social de l'ONU des rapports annuels sur celles de ses activités qui présentent un intérêt pour cet organe.

Peu de temps après sa création, l'Agence a conclu une série d'accords de coopération avec les institutions spécialisées suivantes : Organisation

internationale du Travail, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Organisation mondiale de la santé, Organisation de l'aviation civile internationale, Organisation météorologique mondiale et Organisation intergouvernementale consultative de la navigation maritime. L'Agence a également conclu des accords avec certaines organisations intergouvernementales régionales s'occupant des utilisations pacifiques de l'énergie atomique : L'Agence européenne pour l'énergie nucléaire (de l'Organisation de coopération et de développement économiques) et la Commission interaméricaine d'énergie nucléaire (de l'Organisation des Etats américains). Elle négocie actuellement un accord avec la Commission de coopération technique en Afrique.

En outre, l'Agence a accordé le statut consultatif à 19 organisations non gouvernementales et elle procède à l'étude des demandes présentées par un certain nombre d'autres. Ces 19 organisations sont les suivantes :

- Forum atomique européen
- Confédération européenne de l'agriculture
- Association du transport aérien international
- Association de coordination de la manipulation des chargements
- Chambre de commerce internationale
- Commission internationale de protection radiologique
- Commission internationale des unités et mesures radiologiques
- Confédération internationale des syndicats libres
- Alliance coopérative internationale
- Conseil international des unions scientifiques
- Confédération internationale des syndicats chrétiens
- Fédération internationale de documentation
- Fédération internationale des producteurs auto-consommateurs industriels d'électricité
- Organisation internationale de normalisation
- Union internationale de la navigation fluviale
- Union internationale des producteurs et distributeurs d'énergie électrique
- Forum industriel du Japon
- Fédération mondiale des associations pour les Nations Unies
- Conférence mondiale de l'énergie.